

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1327 :

Cession d'un véhicule à la compagnie d'assurance de la collectivité

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Le Maire
Accusé de réception en préfecture
074-219740464-2023-023-29-1327-DE
Date de rétransmission : 26/10/2023
Date de réception en préfecture : 26/10/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°29/1327 : Cession d'un véhicule à la compagnie d'assurance de la collectivité.

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que le véhicule communal de type Scooter 125 de marque SYM immatriculé DB-635-BZ, affecté à la Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti (DEPPB), a été volé dans la nuit du 24 juillet au 25 juillet 2023.

Le Scooter 125 était stationné dans un parking sous terrain sécurisé au 12 rue Suffren à Saint Pierre.

Une plainte a été déposée au commissariat de police de Saint Pierre le 25 juillet 2023.

La moto a, par la suite, été retrouvée par la gendarmerie du Tampon le 29 juillet lors d'un contrôle routier. Le Scooter 125 a ensuite été récupéré et ramené aux Services Techniques.

Une expertise a été réalisée en date du 16 août 2023 par la société IDEA mandatée par l'assureur de la collectivité. Le rapport d'expertise fait état d'une remise en état avant démontage d'une valeur de 2 096.24 € TTC.

La valeur de remise en état excédant la valeur de la moto, il est préférable de céder le bien à la compagnie d'assurance de la collectivité qui propose une reprise de la moto pour un montant de 1 200.00 € TTC.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences,**
 - **à CEDER le bien communal susmentionné,**
 - **à PROCEDER à la reprise en l'état et à titre onéreux de ce véhicule communal à l'assureur de la collectivité la Prudence créole,**
 - **à SIGNER toutes pièces administratives, comptables et juridiques afférentes à cette opération.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE


Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1327-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023